

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Envoyé en préfecture le 03/05/2019  
Reçu en préfecture le 03/05/2019  
Affiché le   
ID : 033-253306310-20190429-2019\_02\_24-DE

Nbre de membres en exercice : 17

Nbre de membres présents : 3

Nbre de suffrages exprimés : 3

Votes : Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 0

**L'an deux mille dix neuf, le vingt-neuf avril**

**Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, à la suite d'une première réunion en date du 17 avril qui n'a pas pu se tenir faute de quorum, se sont réunis sous la présidence de Madame GOT, Présidente en la salle Abbé Breuil de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Nouvelle Aquitaine à Bordeaux**

**Date de convocation : 18 avril 2019**

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC – GOT – M. CORSAN**

**Délibération N°2019-02-024: PAPI Estuaire de la Gironde-Autorisation de signature de la convention complémentaire**

*Vu le CGCT ;*

*Vu le PAPI de l'estuaire de la Gironde validé par la Commission mixte inondation le 5/11/2015 ;*

Après discussion et à l'unanimité, le Comité syndical décide :

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention complémentaire de partenariat relative au PAPI de l'Estuaire de la Gironde ;

Article 2 : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout document y afférant.

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Bordeaux, le 29 avril 2019

**La Présidente**  
  
**Pascale GOT**  
Syndicat Mixte pour le Développement  
DURABLE de l'Estuaire de la Gironde  
MIDDEST